



DÔM FINANCE

# DÔM SUB

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>6</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>25</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>29</b>
bilan .....	30
actif .....	30
passif .....	31
hors-bilan.....	32
compte de résultat.....	33
annexes .....	34
règles & méthodes comptables .....	34
évolution actif net .....	37
compléments d'information .....	38
<b>inventaire.....</b>	<b>45</b>

<b>Commercialisateur</b>	DÔM FINANCE
<b>Société de gestion</b>	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE TOUR MAJUNGA 6 PLACE DE LA PYRAMIDE 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX Représenté par Viginie Gaitte.

### AVERTISSEMENT

le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer de manière importante en fonction de différents facteurs liés à des changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macroéconomiques ou de la législation juridique et fiscale.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Obligations et autres titres de créances internationaux

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Les revenus sont intégralement capitalisés.

## Objectif de gestion :

DÔM SUB a pour objectif de réaliser, sur un horizon de trois ans, une performance annuelle égale à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%, en tirant parti des opportunités du marché obligataire international tout en prenant en compte la durabilité. Ce fonds sera actif dans les opérations de trading, les frais de transactions pourront donc être importants mais sont pris en compte dans l'objectif de performance mentionné ci-dessus qui est net de tous les frais.

Il s'agit d'un objectif relevant des hypothèses de la société de gestion. Ce dernier pourrait ne pas être atteint en fonction des conditions de marché.

## Indicateur de référence :

La performance de DÔM SUB pourra être comparée à l'ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base. L'ESTER correspond au taux interbancaire au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Code Bloomberg : OISESTR.

Sur les critères de durabilité, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe les émetteurs européens couverts par notre fournisseur de données extra-financières.

## Stratégie d'investissement :

Le fonds sera investi dans des obligations ou titres de créance émis par des institutions financières principalement européennes. L'univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques. Les choix d'investissement sont totalement discrétionnaires et résultent d'une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur et de la valeur relative des titres de l'univers d'investissement.

La fourchette de sensibilité du fonds varie de -2 à 10.  
Le fonds est exposé de façon accessoire à un risque de change.  
La durée recommandée de détention des parts est de 3 ans.

## **Profil de risque :**

### **Risques spécifiques au processus de gestion**

Le fonds est investi jusqu'à 110% dans des dettes émises par des institutions financières qui peuvent s'avérer volatiles et peu liquides dans les périodes de crises.

### **Risque de perte en capital**

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le fonds cherche à générer de la performance par des anticipations à la hausse ou à la baisse de l'évolution du cours des instruments composant son univers de gestion. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. En cas d'évolution défavorable de ces anticipations, (hausse des positions vendeuses et/ou baisse des positions acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

### **Risque de crédit**

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. L'OPCVM peut en particulier investir dans des titres High Yield (de notation inférieure à BBB-) et à hauteur de 10% dans des titres de notation inférieure à B- selon la notation interne de Dôm Finance. La valeur des titres de créance et obligations dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié aux obligations convertibles**

L'OPCVM peut être investi en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque lié aux titres de créance subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

### **Risque de taux**

Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds : le fonds pouvant être composé jusqu'à 100% en supports de taux courts, la valeur liquidative peut baisser en cas de hausse des taux.

### **Risque de change**

Les investissements libellés en devise étrangère sont couverts contre le risque de change, mais un risque accessoire demeure, à hauteur de 10%.

### **Risque de conflit d'intérêt**

Le risque de conflit d'intérêt peut advenir en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Le FCP n'est pas exposé à ce risque, la société de gestion ne réalisant aucune des opérations visées avec une contrepartie liée à son groupe.

### **Risques extra-financiers**

la prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

### **Risque de durabilité**

Le risque de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Bien qu'il soit souvent associé

à des évènements climatiques, le risque de durabilité peut aussi être la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine social ou de la gouvernance qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et ainsi affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou immatérielles pour l'émetteur. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### Souscripteurs concernés

**Tous souscripteurs** Montant minimal de souscription : 50.000 pour la première souscription de la part R, 1.000.000 pour la part I et 10.000.000 pour la part C et un centième de part pour les souscriptions ultérieures, quelle que soit la part concernée.

L'horizon d'investissement minimum recommandé est de 3 ans. Le souscripteur recherche une performance annuelle égale à ESTER capitalisé augmenté de 300 points de base, avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible de 8%. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 3 ans mais aussi de votre désir de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements pour ne pas être uniquement exposé aux risques de cet OPCVM.

Modalités d'affectation des sommes distribuables Les revenus sont intégralement capitalisés.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance -39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS. . Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 30 mai 2017.*
- *Date de création du Fonds : 26 juin 2017.*

# rapport d'activité

## RAPPORT ANNUEL DU FCP DÔM SUB DU 31 DECEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2023

### 1/ Politique de gestion

#### a. L'année 2023 : le recul de l'inflation et la résilience de l'économie face au choc monétaire tirent les marchés à la hausse

Après une année 2022 au cours de laquelle les marchés d'actions confrontés à une envolée de l'inflation et une brutale remontée des taux d'intérêt ont connu un repli général, l'année 2023 a été celle d'un fort rebond des indices, rebond alimenté par le recul de l'inflation, la résilience de l'économie en particulier aux USA et par la perspective de la fin du cycle de resserrement monétaire malgré les nouvelles hausses opérées par les principales banques centrales. Ainsi, le scénario rose d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale avec une croissance seulement ralentie (3.4% en 2022, 2.4% en 2023) mais pas de récession, un marché de l'emploi toujours robuste, un rythme d'inflation globalement divisé par 2 permettant aux banques centrales de freiner (100 points de hausse de ses taux directeurs pour la FED contre 425 en 2022) puis stopper leur politique de remontée des taux, des résultats d'entreprises solide, ce scénario s'est trouvé largement confirmé et a porté les indices actions à leurs plus hauts historiques.

Pour autant, la trajectoire des indicateurs macroéconomiques majeurs a été loin d'être rectiligne et celle des marchés accidentés. Le mois de décembre 2022 avait été très négatif pour les marchés actions et obligations emportés par les propos très agressifs du patron de la FED, déterminé à poursuivre en 2023 une politique monétaire restrictive, janvier commençait au contraire tambour battant : à la faveur d'un nouveau repli de l'inflation aux USA, de prévisions rassurantes sur la capacité de l'économie mondiale d'éviter la récession et grâce à des annonces des sociétés jugées positives, les indices actions réalisaient un mois record (+9.75% pour l'eurostoxx50) tandis que les taux se détendaient nettement.

Les marchés d'actions poursuivaient leur progression en février grâce à de bons résultats d'entreprises, et ce, en dépit d'un retournement des marchés obligataires consécutif au coup d'arrêt dans la baisse tendancielle du rythme d'inflation. Ils résistaient même en mars à une sérieuse crise bancaire qui voyait la faillite de la banque californienne SVB reprise par les autorités de cet état et le sauvetage du crédit suisse par son rival UBS.

Il fallait attendre le mois de mai pour voir l'arrêt de cette séquence haussière de grande ampleur quand les investisseurs commencèrent à s'inquiéter du niveau de valorisation atteint par les marchés au regard des perspectives macroéconomiques marquées notamment par une dégradation de l'activité manufacturière.

A mesure que les craintes de récession s'estompaient grâce à la bonne tenue de l'activité dans les services et la solidité des marchés de l'emploi, et que les profits des entreprises se montraient globalement résistants, les marchés actions dans la seconde partie de l'année se sont de plus en plus corrélés aux marchés de taux pour le meilleur et pour le pire.

Pour le pire d'abord quand du mois d'août au mois d'octobre une série d'évènements, perte du triple A pour la dette souveraine américaine dégradée par Fitch, poursuite du resserrement monétaire (+25bps par la FED, +50 pour la BCE), maintien d'un taux d'inflation sous-jacente toujours élevé avec l'absence d'inflexion dans les services, rebond des tensions sur l'emploi américain, a entraîné une chute conjointe des actions et des obligations, chute supérieure à 10% pour les actions européennes.

Pour le meilleur ensuite quand début novembre la FED laissait entendre que ses membres étaient satisfaits du niveau atteint par les taux directeurs, donnant enfin le signal tant attendu de la fin des hausses et le point de départ d'une spectaculaire envolée des marchés. En 2 mois, les taux souverains 10 ans se détendaient de près de 100 bps et les marchés actions s'adjugeaient plus de 10% portant les gains annuels à +19% pour l'Eurostoxx50.

#### b. Stratégie d'investissement

DÔM SUB cherche à réaliser une performance supérieure à Eonia + 3% avec une volatilité de l'ordre de 8%. La stratégie mise en œuvre repose principalement sur des opérations d'achat et de vente d'obligations émises par des institutions financières.

Le processus d'investissement consiste à détecter les opportunités existant sur le marché des obligations subordonnées financières (Tier 1 et Tier 2) et accessoirement sur le marché des obligations senior financières (NPS et Senior). Les gérants se portent alors acheteurs des titres présentant un couple rendement/risque intéressant, et vendent la position lorsque l'objectif de performance est atteint. Le risque de taux est couvert de manière dynamique, le risque de change de façon systématique.

La sensibilité taux a varié entre 1.5% et 2% sur l'année. Nous avons profité des spreads élevés sur les obligations périphériques et de l'inversion de la courbe des taux pour investir à des niveaux de rendement élevés sur des obligations court terme. Les notes

crédit de certains de ces investissements ont été revues à la hausse par les agences de notation, dans le sillage de la stabilisation de la note de l'Italie et de l'upgrade de la note du Portugal.

### c. Perspectives 2024 ; les marges d'appréciation se réduisent

Après une fin d'année 2023 marquée par l'euphorie des marchés actions et obligations, l'année 2024 se présente sous le signe de nombreuses incertitudes, macro et micro économiques, mais aussi géopolitiques. L'impression générale est que les marchés ont déjà intégré dans les cours un scénario très optimiste, celui de la poursuite de la désinflation à un rythme permettant aux banques centrales d'abaisser rapidement (dès la fin du premier trimestre) et fortement (jusqu'à 150 bps de baisse dans les scénarios les plus favorables) leurs taux directeurs, avec dans le même temps une croissance certes ralentie mais suffisamment forte pour assurer un maintien des marges des entreprises et une progression de leurs résultats anticipée par les analystes à +12% aux USA et +4% en zone euro.

Or, ce scénario est sujet à questions.

La plus évidente concerne la nécessité pour les banques centrales et en particulier pour la première d'entre elle, la FED, de baisser agressivement les taux alors que l'économie américaine croît à un rythme soutenu, que le taux de chômage (3.7% en décembre) est proche de ses plus bas historiques et que la consommation reste robuste, les ventes au détail ayant même connu une accélération en fin d'année.

Dès lors, la Réserve fédérale américaine et les marchés financiers dressent deux scénarios différents sur la trajectoire des taux d'intérêt pour cette année. La Fed projette pour le moment trois baisses tandis que les traders en voient près du double. Le patron de la Fed d'Atlanta, Raphael Bostic, rappelant son « penchant naturel » pour une politique stricte, va encore plus loin et déclare envisager seulement deux baisses de taux cette année avec un premier mouvement au troisième trimestre. Même son de cloche en Europe où l'hypothèse d'une baisse des taux rapide est balayée par Christine Lagarde pour qui elle n'est pas envisagée avant l'été, et plus encore par l'aile dure des membres de la BCE qui à l'instar du gouverneur de la Banque d'Autriche considère qu'Il n'est pas impossible que la BCE s'abstienne d'abaisser ses taux cette année, tandis que le gouverneur de la Bundesbank déclare « prématurées » les discussions sur une éventuelle détente monétaire.

Dans la résolution de ce débat, les chiffres d'inflation tiennent un rôle clé. Or, l'inflation globale a connu en fin d'année un épisode de rebond aussi bien aux USA qu'en zone euro sous l'influence notamment de la hausse des prix de l'énergie, épisode qui rappelle que le chemin de la désinflation n'est pas une ligne droite mais une route accidentée. Plus grave, l'inflation core reste des 2 côtés de l'Atlantique sur un palier de 4% dont elle a du mal à décrocher (on parle d'inflation collante) sous l'effet notamment de hausse des salaires qui ne ralentit pas et de prix des loyers toujours très élevés.

La situation est d'autant plus préoccupante que les tensions géopolitiques risquent d'aggraver la situation. Si la guerre entre Israël et le Hamas n'a pas provoqué d'embrasement général de la région, elle a néanmoins entraîné une recrudescence des attaques menées par les rebelles yéménites Houthis liés à l'Iran, contre plusieurs navires marchands dans la mer rouge, provoquant l'augmentation sensible des coûts du fret et la réapparition de tensions sur la chaîne d'approvisionnement.

A ce danger inflationniste répond un autre risque, celui que les hausses massives des taux opérées par les banques centrales (de l'ordre de 450 à 500 points de base) ne finissent par casser la croissance. Pour de nombreux économistes, la période exceptionnelle de taux négatifs et la masse énorme de liquidités injectée dans le système financier, notamment dans la période Covid, ont simplement différé les effets de ces hausses de taux, effets qui vont désormais se faire sentir avec acuité sur l'activité économique.

Dans ce contexte marqué à la fois par une hausse des coûts d'approvisionnement et un ralentissement de la demande, les marges des entreprises seraient sous pression et les anticipations de croissance des profits sujettes à caution.

Recalage des anticipations sur l'évolution des taux d'intérêt, repricing des risques géopolitiques, risques sur les profits des entreprises, se dirige-t-on vers une année difficile pour les marchés ?

En fait, l'essentiel des difficultés semble se concentrer sur les premiers mois de l'année : le réajustement récent des taux a d'ores et déjà corrigé en grande partie l'excès d'optimisme de la fin 2023. Les risques géopolitiques devraient s'amenuiser au fil du temps et la croissance rebondir en zone euro à mesure que le mouvement de désinflation actuellement contrarié reprendra, libérant des gains de pouvoir d'achat pour les ménages. Et, les effets de base négatifs pour la comparaison des résultats des entreprises, par exemple dans le secteur du Luxe, ne perdureront pas au-delà du premier trimestre.

Surtout, les banques centrales ont dans les 18 derniers mois reconstitués des marges de manœuvre très importantes qui leur permettent de piloter plus facilement l'activité économique. Elles ont en particulier retrouvé leur capacité à baisser fortement leurs taux directeurs si la détérioration de l'activité le rendait nécessaire, et cela constitue une assurance essentielle pour les marchés en réduisant fortement la probabilité d'un scénario noir.

## 2/ Performances

	Fonds	Indice	Différence
2023	9,82%	6,18%	3,64%
Création	12,79%	22,66%	-9,87%
Annualisé	1,86%	3,18%	-1,32%

*Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.*

**3/ Indications sur les mouvements intervenus**

Achats :

FR001400F5F6	LA BANQUE POSTALE 4.375% 17/01/2030 (186) - 17/01/30	10	996 100,00 €
IT0005561243	BPER BANCA 5.75% 11/09/2029 (186) - 09/11/29	1000	996 950,00 €
XS2630417124	CAIXABANK SA 6.125% 30/05/2034 (186) - 30/05/34	10	999 360,00 €
XS2676882900	BANCA MONTE DEI PASCHI S 6.75% 05/09/2027 (186) - 05/09/27	1000	1 000 000,00 €
BE6343437255	Ethias 33-S6.75% 5/5/2033 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.)(186) - 05/05/33	10	1 000 739,73 €

Ventes :

FR0013523602	CREDIT AGRICOLE 2% 17/07/2030 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.)(186) - 17/07/30	7	582 985,67 €
FR001400HACO	BPCE 26 EMTN 3.625% 17/04/2026 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.)(186) - 17/04/26	7	695 960,89 €
FR0014006IG1	CREDIT LOGEMENT 1.081% 15/02/2034 (186) - 15/02/34	10	806 693,32 €
FR0013232444	Groupama 6% 23/01/2027 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.)(186) - 23/01/27	8	850 487,68 €
XS2363719050	BANCA POPOLARE SONDRIO 1.25% TV 13/07/2027 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.)(186)	1000	905 049,18 €

**4/ Information relative aux instruments financiers du groupe**

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 29 décembre 2023, le fonds DÔM SUB détenait 4.84% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

**5/ Droits de vote**

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

**6/ Procédure de choix des intermédiaires**

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

**7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)**

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.



## **8/ Règlement SFDR**

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.21 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Sub

Identifiant d'entité juridique: 9695007ZUPPS4XAVNX31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,9% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité, produits dérivés et OPC,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements Controversés et de la production d'huile de palme.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 7,17/10
- Univers : Note ESG : 6,68/10
- Fonds : Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 3,57
- Fonds : Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 577
- Univers : Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 89
- Univers : Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 15,25
- Taux de couverture : 88,84%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Note ESG : 7,2/10
- Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 3,6
- Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 443
- Taux de couverture : 91,88%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier ne prétendait pas avoir d'objectifs d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088, néanmoins il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 40,9% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

### **Bonne gouvernance**

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

### **Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)**

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

### **Contribution environnementale ou sociale positive**

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :***

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;

- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2022	Incidence année 2023	Objectif & Commentaire	
<b>Climat et Environnement</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / M Investis) Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / M Investis) Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / M Investis) Émission totale de GES sur les trois niveaux d'émission	16 669,1 63 559,8 10 613 521,6 10 693 750,5	35 78 16 685 16 798	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financières de l'émetteur Pas d'objectifs fixés pour le moment
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M Investis)	578,8	468,4	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M € CA	501,3	577,2	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,01%	0,32%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	56,52%	66,28%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,65%	0,02	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part d'investissement effectués dans des sociétés ayant des sites et établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,99%	6,29%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	Non analysé sur les financières	Non analysé sur les financières	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,45	16,65%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,66	438,74%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
<b>Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de conformité respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou de diffusions permettant de remédier à des violations	7,93%	13,91%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,10%	15,98%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio Femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,19%	40,47%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) de tabac	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2022	Incidence année 2023	Objectif & Commentaire	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M € PIB)	170	190,09	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite.	32,40	32,12	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment





### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BNP Fortis Float PERP	Banque	3,57	France
DANPEN 4.375% 29/09/2025	Assurances	2,40	Denmark
Banco De Sabadell	Banques	2,37	Spain
DOM Orchidee I Long/Short	Autres Financières	2,14	France
SOCIETE GENERALE 5% 17/01/2024	Banques	2,48	France



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- *Quelle était l'allocation des actifs?*

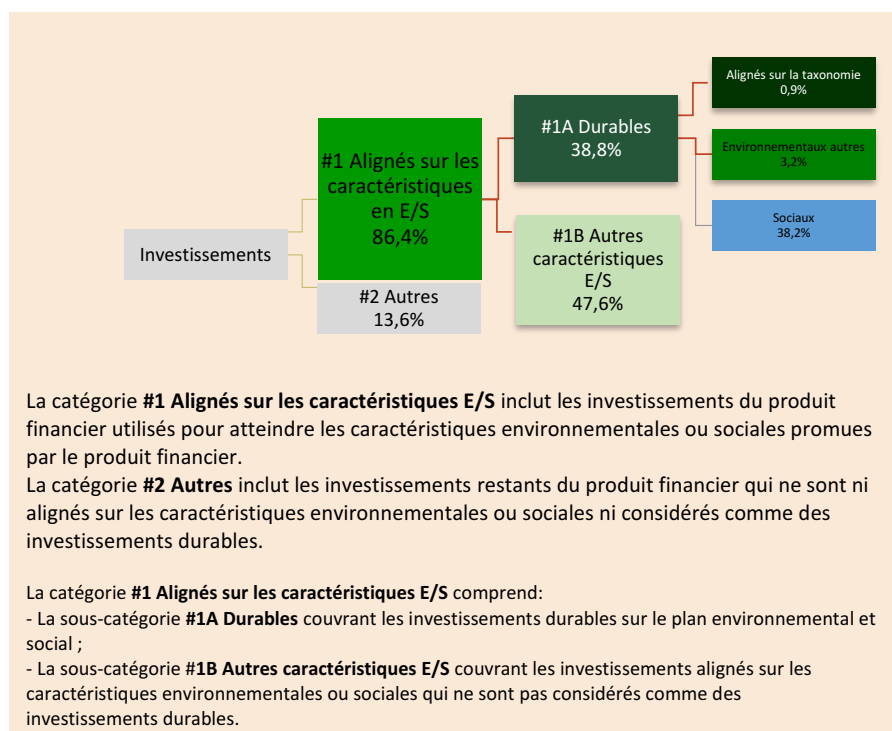
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



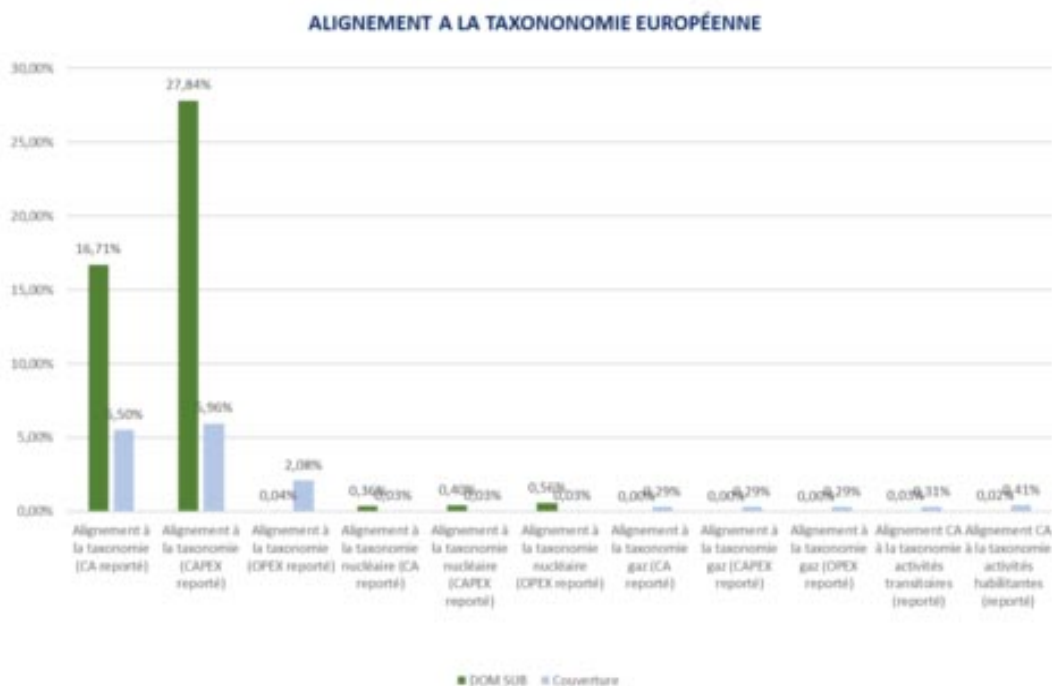
● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteurs	Poids (%)
<b>Technologie</b>	<b>0,0%</b>
<b>Autres Financières</b>	<b>6,8%</b>
<b>Santé</b>	<b>0,0%</b>
<b>Energie</b>	<b>0,0%</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>	<b>0,0%</b>
<b>Industrie</b>	<b>0,0%</b>
<b>Banques</b>	<b>93,2%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>0,0%</b>
<b>Assurances</b>	<b>37,1%</b>
<b>Souverains et agences</b>	<b>0,0%</b>
<b>Matériaux</b>	<b>0,0%</b>

<i>Communications</i>	<i>0,0%</i>
<i>Consommation de base</i>	<i>0,0%</i>
<i>Services</i>	<i>0,0%</i>
<i>Industrie automobile</i>	<i>0,0%</i>
<i>Non classé</i>	<i>-41,0%</i>
<i>Liquidité</i>	<i>3,9%</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

**Oui**

Dans le gaz fossile

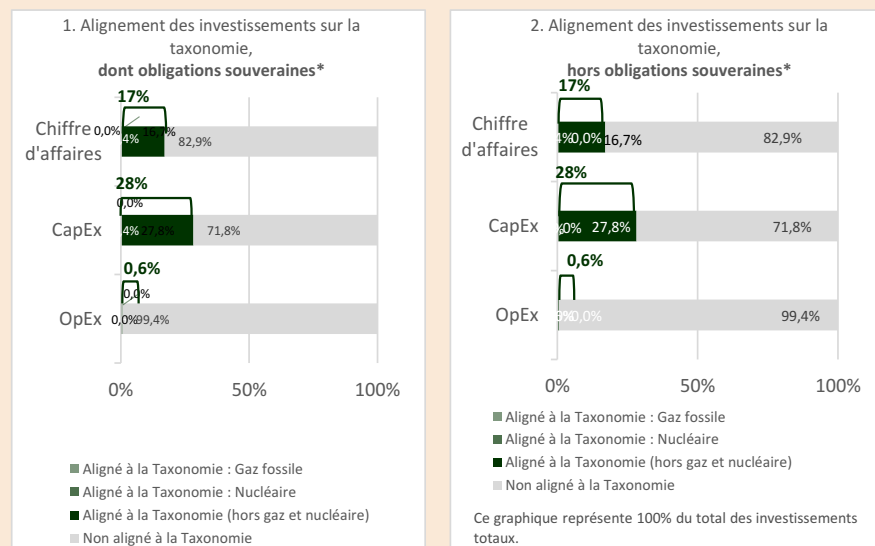
Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,03% et 0,02%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé de 0% à 0,9%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1,7% l'année passée contre 3,2% cette année (31/12/2023).



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 34% l'année passée contre 38,2% cette année (31/12/2023).



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

NA

## 9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2023 un montant supérieur à 500 000 .

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, DÔM Finance a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche. La société de gestion a principalement recours des comptes CSA qui séparent la recherche de l'exécution, et à des intermédiaires qui séparent la recherche de l'exécution.

### 10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## 11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

## 12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 27 personnes à fin 2023, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 614 K sur l'année 2023.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 524 K sur l'année 2023.

### Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 27 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2023	3 614 K€	524 k€	27

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variables)	3 043 k€	18	1 884 k€	11

## 13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP DÔM SUB intervient sur les futures et options des marchés de taux et de change négociés sur un marché réglementé, à des fins de couverture.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'a pas pour objet d'augmenter l'exposition globale du portefeuille.

Au 29 décembre 2023, l'exposition obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 29.10% de l'actif net.

L'intermédiaire sélectionné comme compensateur est Société Générale Intl Limited (Newedge Group).

## 14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

**15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

**16/ Situation Guerre en Ukraine**

Dans le cadre de la situation russo-ukrainienne, nous n'avons eu aucune exposition aux actifs russes, biélorusses et ukrainiens dans les fonds gérés par Dôm Finance.



# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92090 La Défense Cedex

## **DÔM DB SUB**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch  
75017 Paris

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP DÔM DB SUB,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM DB SUB constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 588 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris le-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

2 | DÔM DB SUB | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 29 décembre 2023



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison de la réception tardive de certains éléments indispensables à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du **17 mai 2024**

Paris La Défense, le **17 mai 2024**

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>59 060 617,03</b>	<b>51 930 182,42</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	55 859 803,08	47 425 242,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 923 881,96	4 011 596,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	276 931,99	493 343,70
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>258 884,41</b>	<b>367 971,59</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	258 884,41	367 971,59
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 440 419,82</b>	<b>4 251 742,61</b>
Liquidités	1 440 419,82	4 251 742,61
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>60 759 921,26</b>	<b>56 549 896,62</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	59 909 045,56	53 048 547,95
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 064 609,58	1 781 977,42
• Résultat de l'exercice	1 624 182,07	1 212 150,05
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>60 468 618,05</b>	<b>56 042 675,42</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>276 931,99</b>	<b>493 343,70</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	276 931,99	493 343,70
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>14 371,22</b>	<b>13 877,50</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 371,22	13 877,50
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>60 759 921,26</b>	<b>56 549 896,62</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	17 601 602,50	17 709 857,09
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-



# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	56 380,84	12 347,91
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 770 007,16	1 387 479,96
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 826 388,00</b>	<b>1 399 827,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 252,40	-8 853,45
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-2 252,40</b>	<b>-8 853,45</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 824 135,60</b>	<b>1 390 974,42</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-173 700,86	-172 379,35
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 650 434,74</b>	<b>1 218 595,07</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-26 252,67	-6 445,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 624 182,07</b>	<b>1 212 150,05</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### **Règles d'évaluation des actifs**

#### **Méthode d'évaluation**

Dôm Finance délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP, qui sera calculée par le valorisateur Société Générale SA quotidiennement. Dôm Finance conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Les Obligations et Titres de Créance Négociables sont évalués au prix du marché de référence selon les modalités arrêtées par la société de gestion sur la base du prix de clôture.

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. En application du principe de prudence, ces évaluations seront corrigées du risque émetteur. Les titres sélectionnés ne devraient pas avoir de sensibilité particulière aux risques de marché (taux,...) mais, si tel était le cas, la méthode simplificatrice serait alors écartée.

Les contrats Futures sont négociés sur un marché réglementé et valorisés sur la base de leur cours de compensation.

Les parts ou actions d'OPCVM sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

La valeur liquidative de la part est calculée en divisant la valeur liquidative du FCP par le nombre de parts du FCP. Cette valeur liquidative tient compte des frais qui sont déduits de l'actif du FCP.

#### **Règles de comptabilisation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

#### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

#### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds Commun de Placement, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- des commissions de performance facturées au Fonds Commun de Placement. Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds Commun de Placement a atteint ou dépassé ses objectifs de performance ;

- des commissions de mouvement facturées au Fonds Commun de Placement ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Part R	Taux Part I	Taux Part C
Frais de gestion financière	Actif net	1%TTC, prélevés au début de chaque mois	0.70% TTC, prélevés au début de chaque mois	0.30% TTC, prélevés au début de chaque mois
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution)	Actif net	Néant	Néant	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.10% TTC maximum	0.10% TTC maximum	0.10% TTC maximum
Commissions de mouvement versées à la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement versées au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3%avec High Water Mark	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3%avec High Water Mark	20% TTC au-dessus d'une performance annuelle nette de Ester capitalisé + 3% avec High Water Mark

Pour l'exécution de ses transactions, le FCP fait appel à des intermédiaires financiers.

Ceux-ci sont spécifiquement sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Notoriété et solidité financière de la société ;
- Qualité et coût d'exécution des ordres ;
- Qualité de la recherche (macro-économique, sectorielles, valeurs) ;
- Qualité du back office ;
- Confidentialité des ordres transmis.

**Commission de performance**

Sur chaque période de référence, la surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle du benchmark du fonds (Ester capitalisé + 3% annuel net) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés. Chaque période de référence, y compris la première, ne peut être inférieure à douze mois. La date d'arrêt des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement, le premier prélèvement ayant lieu au mois de juillet 2018.

Si sur une période de référence donnée, l'évolution de l'actif du Fonds s'avère inférieure à celle de l'actif du Fonds de référence (cf ci-dessus), la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice (système dit du High Water Mark).

**Devise de comptabilité**

Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Les revenus sont intégralement capitalisés.

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>56 042 675,42</b>	<b>62 909 222,83</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	112 253,20	90 721,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 172 609,88	-722 914,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	313 594,19	856 108,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 676 198,67	-685 067,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	897 360,47	1 851 701,76
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-597 033,14	-334 665,90
Frais de transaction	-9 655,85	-2 118,62
Différences de change	-54 417,31	103 535,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 649 346,59	-9 583 186,78
- Différence d'estimation exercice N	-1 468 133,99	-7 117 480,58
- Différence d'estimation exercice N-1	-7 117 480,58	2 465 706,20
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-687 131,71	340 743,84
- Différence d'estimation exercice N	-193 788,01	493 343,70
- Différence d'estimation exercice N-1	493 343,70	152 599,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 650 434,74	1 218 595,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>60 468 618,05</b>	<b>56 042 675,42</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	2 156 098,90	-
Obligations à taux fixe	7 407 624,49	-
Obligations à taux variable	46 296 079,69	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	15 972 410,00	-	1 629 192,50	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 407 624,49	46 296 079,69	2 156 098,90	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 440 419,82
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	15 972 410,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1 295 753,21	3 016 092,98	6 707 572,80	44 840 384,09
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	*	-	-	-	-
Comptes financiers	-	1 440 419,82	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	4 266 000,00	7 753 200,00	3 953 210,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 475 850,17	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	24 713,71	-	-	-
Comptes financiers	157 805,32	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	1 629 192,50	-	-	-
Autres opérations	0,00	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>258 884,41</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Depots de garantie (verses)		258 884,41
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>14 371,22</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		14 371,22
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-



**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	10	112 253,20	105,319	1 172 609,88
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,30</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>2 923 881,96</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 624 182,07	1 212 150,05
<b>Total</b>	<b>1 624 182,07</b>	<b>1 212 150,05</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 624 182,07	1 212 150,05
<b>Total</b>	<b>1 624 182,07</b>	<b>1 212 150,05</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 064 609,58	1 781 977,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 064 609,58</b>	<b>1 781 977,42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 064 609,58	1 781 977,42
<b>Total</b>	<b>-1 064 609,58</b>	<b>1 781 977,42</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>60 468 618,05</b>	56 042 675,42	62 909 222,83	60 465 432,77	58 255,94
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>5 361,16</b>	5 456,479	5 517,479	5 493,729	5 502,349
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11 279,01</b>	10 270,84	11 401,8	11 006,26	10 587,46
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-259,93
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>104,37</b>	548,72	361,06	232,71	-12,16

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 26 juin 2017.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
ES0365936048	ABANCA CORP BACARIA SA VAR 18/05/2026	PROPRE	500 000,00	525 486,42	EUR	0,87
ES0265936056	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 02/04/2030	PROPRE	500 000,00	540 309,14	EUR	0,89
ES0265936049	ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	PROPRE	300 000,00	330 645,05	EUR	0,55
XS2637069357	ACHMEA BV VAR 26/12/2043	PROPRE	400 000,00	435 490,16	EUR	0,72
BE0002644251	AGEAS VAR 02/07/2049	PROPRE	200 000,00	190 356,06	EUR	0,31
XS2230399441	AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	PROPRE	500 000,00	488 587,16	EUR	0,81
XS1942708527	ARGENTUM VAR 19/02/2049	PROPRE	200 000,00	192 567,78	EUR	0,32
XS1428773763	ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	PROPRE	700 000,00	743 814,34	EUR	1,23
XS1242413679	AVIVA PLC VAR 04/12/2045	PROPRE	500 000,00	489 793,20	EUR	0,81
XS0207825364	AXA SA TF/TV PERPETUAL	PROPRE	192 000,00	175 254,61	EUR	0,29
XS2431029441	AXA SA VAR 10/07/2042	PROPRE	630 000,00	524 990,10	EUR	0,87
XS0210434782	AXA TF/TV SUB PERP	PROPRE	713 000,00	614 920,99	EUR	1,02
XS2676882900	BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA VAR 05/09/27	PROPRE	1 000 000,00	1 069 401,15	EUR	1,77
XS2593107258	BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 02/03/2026	PROPRE	300 000,00	324 441,75	EUR	0,54
XS2411537033	BANCA POPOLARE SONDRIO VAR 25/02/2032	PROPRE	600 000,00	578 995,97	EUR	0,96
XS2636592102	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 15/09/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 069 981,42	EUR	1,77
XS2104051433	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	PROPRE	600 000,00	583 358,30	EUR	0,96
XS2058908745	BANCO BPM SPA VAR 01/10/2029	PROPRE	500 000,00	503 957,65	EUR	0,83
IT0005549479	BANCO BPM SPA VAR 14/06/2028	PROPRE	500 000,00	540 769,34	EUR	0,89
XS2358835036	BANCO BPM SPA VAR 29/06/2031	PROPRE	200 000,00	192 971,55	EUR	0,32
XS2434421413	BANCO BPM SPA 3.375 19/01/2032	PROPRE	750 000,00	736 387,91	EUR	1,22
PTBCP2OM0058	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 02/10/2026	PROPRE	400 000,00	416 949,21	EUR	0,69
PTBCPWOM0034	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 07/12/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 023 881,31	EUR	1,69
PTBCPHOM0066	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 12/02/2027	PROPRE	400 000,00	382 634,85	EUR	0,63
PTBCPGOM0067	BANCO COMERC PORTUGUES VAR 17/05/2032	PROPRE	1 000 000,00	946 905,90	EUR	1,57

## DÔM SUB

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2383811424	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	PROPRE	400 000,00	358 977,70	EUR	0,59
XS2535283548	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	PROPRE	500 000,00	532 101,83	EUR	0,88
XS2332590632	BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 27/11/2031	PROPRE	1 100 000,00	1 026 528,11	EUR	1,70
XS2588884481	BANCO DE SABADELL SA VAR 16/08/2033	PROPRE	500 000,00	519 285,41	EUR	0,86
XS2286011528	BANCO DE SABADELL SA 2.5% 15/04/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 449 801,72	EUR	2,40
XS2679904768	BANCO DE VAR 14/09/2029	PROPRE	700 000,00	751 125,13	EUR	1,24
XS1951220596	BANKIA SA VAR 15/02/2029	PROPRE	600 000,00	619 129,32	EUR	1,02
ES0213679OF4	BANKINTER SA VAR 23/12/2032	PROPRE	500 000,00	446 662,84	EUR	0,74
BE6340794013	BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	PROPRE	700 000,00	743 338,15	EUR	1,23
FR0012329845	BNP PARIBAS TF/TV PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	198 571,28	EUR	0,33
FR001400FB22	BPCE SA VAR 25/01/2035	PROPRE	500 000,00	539 200,48	EUR	0,89
FR001400PC1	BPCE VAR 02/03/2032	PROPRE	1 000 000,00	956 692,95	EUR	1,58
IT0005523896	BPER BANCA SPA VAR 01/02/2028	PROPRE	500 000,00	557 633,33	EUR	0,92
IT0005561243	BPER BANCA VAR 11/09/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 052 459,84	EUR	1,74
XS2433828071	BPER BANCA VAR 25/07/2032	PROPRE	1 000 000,00	955 631,64	EUR	1,58
XS2264034260	BPER BANCA VAR 30/11/2030	PROPRE	500 000,00	493 813,74	EUR	0,82
XS1808351214	CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	PROPRE	500 000,00	491 117,54	EUR	0,81
XS2310118976	CAIXABANK SA VAR 18/06/2031	PROPRE	500 000,00	469 363,22	EUR	0,78
XS2630417124	CAIXABANK SA VAR 30/05/2034	PROPRE	1 000 000,00	1 095 492,24	EUR	1,81
XS2585964476	CASSA CENTRALE BANCA VAR 16/02/2027	PROPRE	500 000,00	544 682,88	EUR	0,90
FR0013523891	CCR RE SA VAR 15/07/2040	PROPRE	1 000 000,00	837 610,93	EUR	1,39
FR0013066388	CNP ASSURANCES TF/TV 10/06/47	PROPRE	500 000,00	518 395,41	EUR	0,86
FR0013521630	CNP ASSURANCES VAR 30/06/2051	PROPRE	1 200 000,00	1 064 955,87	EUR	1,76
DE000CZ45V25	COMMERZBANK VAR 05/12/2030	PROPRE	600 000,00	592 391,64	EUR	0,98
FR0013203734	CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048	PROPRE	500 000,00	512 404,29	EUR	0,85
BE0002936178	CRELAN SA VAR 28/02/2030	PROPRE	600 000,00	645 968,79	EUR	1,07
BE0002913946	CRELAN SA 5.7% 26/01/2028	PROPRE	600 000,00	661 648,03	EUR	1,09
XS2078761785	DANBNKE BANK AS VAR 12/02/2030	PROPRE	300 000,00	293 037,95	EUR	0,48
XS1117286580	DANICA PENSION 29/09/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 501 478,11	EUR	2,48
XS1795323952	DEMETER ZURICH INS VAR 01/06/2048	PROPRE	200 000,00	180 096,96	USD	0,30

## DÔM SUB

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000DL19WN3	DEUTSCHE BANK AG VAR 24/06/2032	PROPRE	300 000,00	295 629,87	EUR	0,49
DE000DL19VB0	DEUTSCHE BANK AG VAR19/05/2031	PROPRE	300 000,00	314 950,40	EUR	0,52
AT0000A2J645	ERSTE GROUP BANK AG VAR 08/09/2031	PROPRE	100 000,00	93 903,47	EUR	0,16
XS2083210729	ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	PROPRE	300 000,00	285 154,72	EUR	0,47
BE6343437255	ETHIAS SA 6.75% 05/05/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 079 065,57	EUR	1,78
BE0933899800	FORTIS BANQUE SA FRN PERPETUAL CV	PROPRE	2 500 000,00	2 156 098,90	EUR	3,57
FR0011896513	GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	521 649,84	EUR	0,86
FR0014006144	GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/42	PROPRE	1 000 000,00	823 110,44	EUR	1,36
XS2198574209	HANNOVER RE VAR 08/10/2040	PROPRE	200 000,00	173 411,97	EUR	0,29
XS2197076651	HELVETIA EUROPE SA VAR 30/09/2041	PROPRE	1 000 000,00	874 907,98	EUR	1,45
FR0012990661	HUMANIS PREVOYANCE 5.75% 22/10/2025	PROPRE	200 000,00	202 773,72	EUR	0,34
ES0244251015	IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	PROPRE	700 000,00	679 848,68	EUR	1,12
XS2176621170	ING GROEP NV VAR 26/05/2031	PROPRE	100 000,00	96 806,93	EUR	0,16
XS2589361240	INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	PROPRE	500 000,00	555 873,81	EUR	0,92
XS2592650373	INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	PROPRE	500 000,00	538 405,11	EUR	0,89
IT0005412264	INTESA SANPAOLO SPA 3.75% 29/06/2027	PROPRE	500 000,00	499 706,15	EUR	0,83
XS1156024116	INTESA VAR PERP	PROPRE	500 000,00	498 643,14	EUR	0,82
FR0013222551	KLESIA PREVOYANCE 5.375% 08/12/2026	PROPRE	500 000,00	502 469,15	EUR	0,83
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	400 000,00	353 666,30	EUR	0,58
XS1155697243	LA MONDIALE VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 005 625,63	EUR	1,66
ES0224244105	MAPFRE SA 2.875% 13/04/2030	PROPRE	500 000,00	468 148,13	EUR	0,77
FR0014003XZ7	MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	PROPRE	700 000,00	548 897,85	EUR	0,91
XS1550988643	NN GROUP NV VAR 13/01/2048	PROPRE	500 000,00	525 511,44	EUR	0,87
PTNOBLOM0001	NOVO BANCO SA VAR 01/12/2033	PROPRE	1 000 000,00	1 117 833,69	EUR	1,85
FR0012199123	SCOR TF/TV PERP	PROPRE	500 000,00	494 176,09	EUR	0,82
USF8590LAA47	SG 5% 17/01/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 295 753,21	USD	2,14
XS2319954710	STANDARD CHARTERED PLC 1.2% 23/09/2031	PROPRE	200 000,00	182 480,85	EUR	0,30
XS2411241693	TALANX AG VAR 01/12/2042	PROPRE	300 000,00	249 167,36	EUR	0,41
ES0380907073	UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	PROPRE	500 000,00	529 832,95	EUR	0,88
ES0280907017	UNICAJA BANCO SA VAR 13/11/2029	PROPRE	400 000,00	389 998,46	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0280907025	UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	PROPRE	700 000,00	633 187,98	EUR	1,05
ES0380907057	UNICAJA BANCO SA 4.5% 30/06/2025	PROPRE	500 000,00	511 870,90	EUR	0,85
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	950 000,00	934 176,58	EUR	1,54
XS1953271225	UNICREDIT SPA VAR 20/02/2029	PROPRE	500 000,00	521 014,52	EUR	0,86
XS2101558307	UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	PROPRE	600 000,00	579 685,28	EUR	0,96
XS2199567970	UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	PROPRE	500 000,00	486 263,31	EUR	0,80
XS2189970317	ZURICH FINANCE IRELAND VAR 17/09/2050	PROPRE	692 000,00	607 654,05	EUR	1,00
<b>Total Obligation</b>				<b>55 859 803,08</b>		<b>92,38</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	PROPRE	1,00	1 192 149,29	EUR	1,97
FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	PROPRE	10 239,1199	1 434 705,48	EUR	2,37
LU1175880258	PLACEURO SICAV DOM TRESORERIE DYNAMIQUE SICAV	PROPRE	2 716,00	297 027,19	EUR	0,49
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>2 923 881,96</b>		<b>4,84</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>58 783 685,04</b>		<b>97,21</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	235 360,00	235 360,00	EUR	0,39
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-45 922,50	-41 571,99	USD	-0,07
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>193 788,01</b>		<b>0,32</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	36 688,41	36 688,41	EUR	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 245 926,09	1 245 926,09	EUR	2,06
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	82 622,29	74 794,99	USD	0,12
	BANQUE USD SGP	PROPRE	91 697,36	83 010,33	USD	0,14
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 440 419,82</b>		<b>2,38</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	27 300,00	24 713,71	USD	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	234 170,70	234 170,70	EUR	0,39
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>258 884,41</b>		<b>0,43</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-14 371,22	-14 371,22	EUR	-0,02
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-14 371,22</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>1 878 721,02</b>		<b>3,11</b>



## DÔM SUB

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Futures</i>						
<i>Change ( Livraison du sous-jacent )</i>						
EC200324	EURO FX 0324	PROPRE	13,00	41 571,99	USD	0,07
<i>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</i>				<b>41 571,99</b>		<b>0,07</b>
<i>Taux ( Livraison du sous-jacent )</i>						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-65,00	-104 650,00	EUR	-0,17
IK1110324	EURO-BTP FU 0324	PROPRE	-10,00	-30 800,00	EUR	-0,05
OAT110324	EURO-OAT FU 0324	PROPRE	-21,00	-77 910,00	EUR	-0,13
BTS110324	SHORT EURO 0324	PROPRE	-40,00	-22 000,00	EUR	-0,04
<i>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</i>				<b>-235 360,00</b>		<b>-0,39</b>
<i>Total Futures</i>				<b>-193 788,01</b>		<b>-0,32</b>
<b>Total DÔM SUB</b>				<b>60 468 618,05</b>		<b>100,00</b>